



Mardi 25 septembre 2018 de 09h00 à 10h45 – Confrérie de Barrettali
Signature charte Pelagos avec dix communes du Parc naturel marin di u Capicorsu è di l'Agriate

Un nouveau cap a été franchi pour le Parc naturel marin du cap Corse et de l'Agriate / Parc naturel marin di u Capicorsu è di l'Agriate (Agence française pour la biodiversité, et office de l'environnement de la Corse).

Dix communes du Parc naturel marin ont imprimé avec force leur volonté de constituer un territoire moteur pour la connaissance et la protection des mammifères marins de Méditerranée, à travers la charte de partenariat du Sanctuaire Pelagos.

Le Préfet maritime, le Président du Conseil de gestion du Parc naturel marin, la Secrétaire exécutive par intérim du Sanctuaire Pelagos, et le Directeur du Parc national de Port-Cros (partie française du Sanctuaire Pelagos) ont souhaité célébrer cette ratification officielle de la charte par les maires des communes concernées, ce mardi 25 septembre à la confrérie de Barrettali. Les dix communes signataires sont : Centuri, Olmeta di Capicorsu, Patrimoniu, Pinu, Ruglianu, San Fiorenzu, San Gavinu di Tenda, San Martinu di Lota, Santu Petru di Tenda, et Siscu.

Le 25 novembre 1999, l'Accord Pelagos, créant le Sanctuaire pour les mammifères marins en Méditerranée, est signé à Rome par la France, l'Italie et la Principauté de Monaco. Entré en vigueur le 21 février 2002, cet accord a pour objectif d'instaurer des actions concertées et harmonisées entre les trois pays pour la protection des cétacés et de leurs habitats contre toutes formes de perturbations. Sa zone de compétence s'étend sur un espace maritime de 87 500 km², avec 2 022 km de linéaire côtier, et englobe la partie maritime du bassin Corso-Liguro-Provençal et le territoire du Parc naturel marin.

Le Parc naturel marin rejoint dans ses orientations de gestion les finalités du Sanctuaire Pelagos sur la connaissance et la préservation des mammifères marins. Désireux d'engager une véritable politique de développement durable, le Parc naturel marin porte la promotion du Sanctuaire Pelagos comme un réel moteur de développement et d'animation pour les communes, apte à susciter de nouvelles dynamiques de projets et de partenariats autour des mammifères marins.

En espérant que cette initiative aboutira à d'autres adhésions à ce bel outil de sensibilisation, de valorisation de notre patrimoine marin, et de sauvegarde de ces mammifères protégés.

<https://www.sanctuaire-pelagos.org/fr/sensibilisation/communes-signataires>

Le Parc naturel marin du cap Corse et de l'Agriate fait partie de l'Agence française pour la biodiversité, un établissement public du ministère de la Transition écologie et solidaire. L'Office de l'Environnement de la Corse (UAC), compte tenu de son rôle important en matière de protection et gestion du milieu marin, s'associe à l'Agence française pour la biodiversité pour contribuer au fonctionnement du Parc naturel marin du cap Corse et de l'Agriate.

Contact

Pierre-Ange GIUDICELLI – Parc naturel marin di u Capicorsu è di l'Agriate

www.parc-marin-cap-corse.fr / pnm.capcorse-agriate@afbiodiversite.fr

Rebecca Rocklin – Partie française du Sanctuaire Pelagos

www.sanctuaire-pelagos.org / rebecca.rocklin@portcros-parcnational.fr

04.94.12.89.26